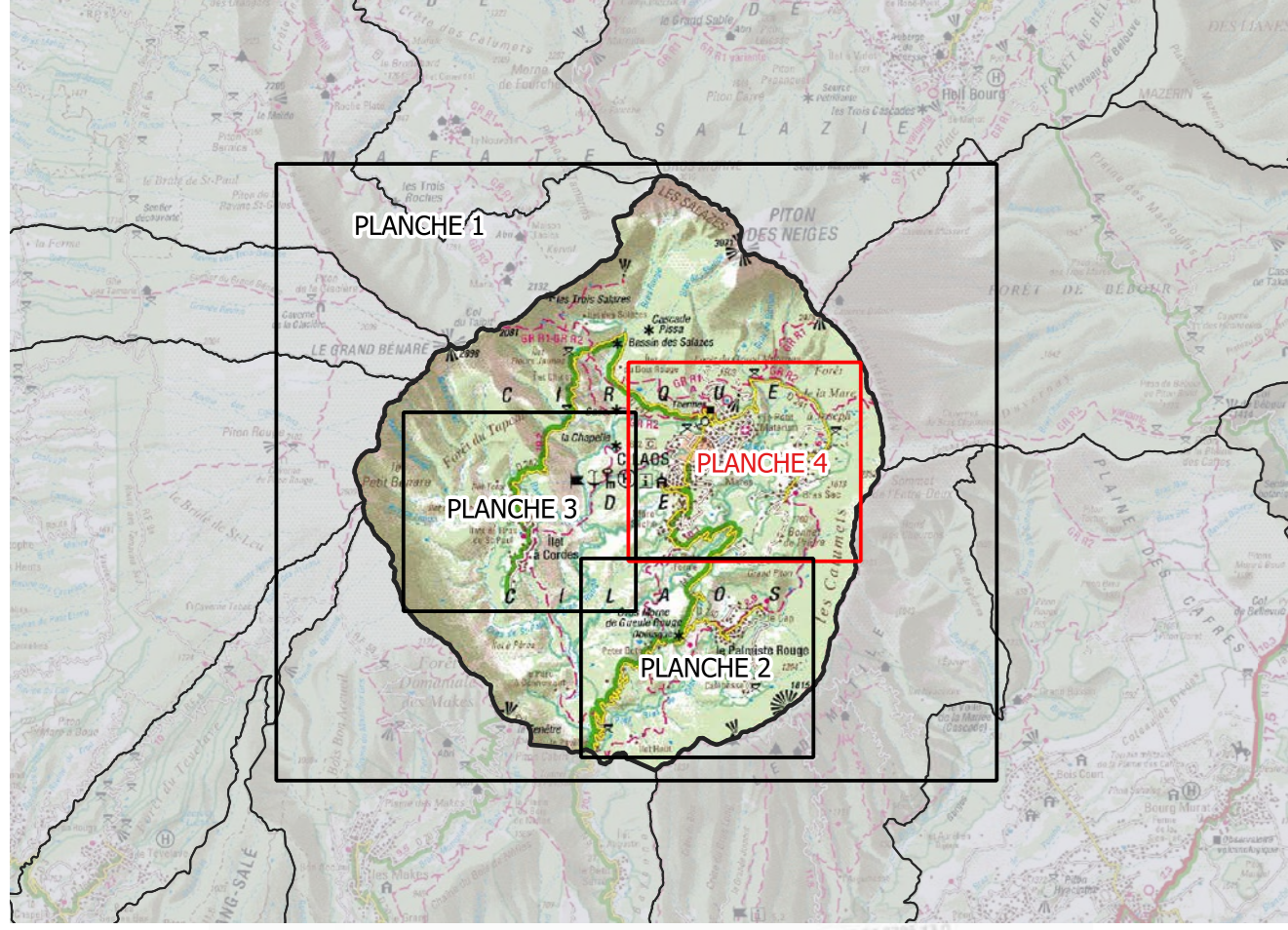


**Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune de Cilaos**



Zonage réglementaire du risque

**PLANCHE 4
Cilaos, Mare Sèche, Bras Sec**

ECHELLE 1 / 5 000

AOÛT 2021



LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

- R1** Aléa fort inondation (ou résiduel fort inondation) combiné à un aléa mouvements de terrain; Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen ou faible inondation (ou résiduel fort ou moyen inondation).
- R2** Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation (ou résiduel moyen inondation).
- R1B1** Zones situées en centre urbain exposées à un aléa fort inondation (hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 m, associée à une vitesse d'écoulement inférieure à 1m/s).

Zones constructibles sous conditions

- B2u** Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation (ou résiduel moyen inondation).
- B2** Aléa moyen inondation (ou résiduel moyen inondation) combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- B3** Aléa faible inondation (ou résiduel faible inondation) combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.**

- | | |
|---|-----------------------------|
| Bâtiments et constructions | Routes |
| ■ Bâtiment remarquable (Mairie, Hôpitaux, Lycée, ...) | — Nationale |
| ■ Bâtiment industriel | — Départementale |
| ■ Autre bâtiment | — Communale |
| ■ Cimetière | --- Chemin |
| ■ Espace de plein air et de loisirs | Cadastre |
| ■ Réservoir | □ Parcellaire |
| | Cours d'eau, ravines |
| | — Bras de Cilaos |

ECHELLE 1 / 5 000
Fond topographique :
 ©IGN-BD TOPOM 2019
Fond parcellaire : © DGFIP - PCI vecteur © maj 2020 - ILE DE LA REUNION
Cartographie : BRGM Réunion - 2021
 Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bords et voisines, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.
 Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S

